

CONSEIL MUNICIPAL
Conseil municipal
Séance du mardi 23 juin 2020



L'an deux mille vingt et le mardi 23 juin 2020.

Le conseil municipal de la commune de Velanne, dument convoqué le 19 juin, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

PRESENTS : (nombre : 14)

Caroline ARNAUD GODET, Anthony BEJUIS, Christelle BOUICH, Laurent BOUVERET, Stéphanie BURIAS, Serge DEGONNE, Bernard DE MONTFALCON, Sophie DE MONTFALCON, Salvatore DI VINCENZO, Nathalie GIVOIS, Damien GOURGAUD, Georges GUERREIRO, Denis MOLLIERE, Martine PIVIER.

POUVOIRS : (nombre : 1)

Raphaël GALLIN-MARTEL a donné pouvoir à Sophie DE MONTFALCON

Ordre du jour :

- 1) Vote des subventions municipales
- 2) Vote du budget primitif 2020
- 3) Vote des tarifs municipaux
- 4) Vote indemnité des élus
- 5) Pouvoirs délégués au maire en vertu de l'article L-2122-22 du CGCT
- 6) Composition des commissions communales
- 7) Vote des taux d'imposition
- 8) Désignation des membres de la commission communale des impôts directs sur la proposition de l'adjoint à l'urbanisme, Bernard DE MONTFALCON
- 9) Création du comité citoyen
- 10) Désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au SIVU du gymnase du lycée Pravaz
- 11) Désignation du délégué titulaire à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)
- 12) Demandes de fonds de concours auprès du département de l'Isère pour plusieurs opérations d'investissement : chauffage de la mairie, réfection de la route de la Platière
- 13) Demande de fonds de concours auprès du Pays Voironnais pour plusieurs opérations d'investissement : matériel informatique, chauffage de la mairie, réfection de la route de la Platière, achat d'une armoire ignifugée pour la mairie, pose d'une conduite d'eau potable et d'une bordure pour l'eau pluviale de la salle des fêtes
- 14) Tirage au sort des jurés d'assise
- 15) Le point sur les travaux de mise aux normes du terrain de football et de la construction des nouveaux vestiaires
- 16) Urbanisme : dossiers en cours
- 17) Divers

Horaire :

- 18) Début de réunion : 20h30
- 19) Fin de réunion : 23h40

Secrétaire de séance : Anthony BEJUIS

1) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 28 mai 2020

Martine PIVIER intervient pour signaler que ce compte-rendu ne mentionne pas son rôle de doyenne du conseil municipal qui a procédé à l'élection du maire. Elle ajoute qu'il manque également la lecture de la charte de l' élu local par le maire et la remise de ce document à tous les élus.

Le maire présente ses excuses pour ces oublis et indique que ces remarques sont évidemment prises en compte et le compte-rendu modifié en ce sens.

Compte-rendu du 28 mai 2020 adopté à l'unanimité avec ces deux correctifs

2) Vote des subventions municipales

Le montant des subventions attribué dans le budget primitif aux associations et autres structures est arrondi à 10000 euros pour l'année 2020.

Le montant de la subvention sera attribué aux organismes ayant transmis un courrier de demande de subvention, un bilan et un RIB.

→ **Délibération**: adopté à l'unanimité.

3) Vote du budget primitif 2020

a. <u>Budget de fonctionnement</u> :	399 253,50 euros
o Dépenses réelles :	334 654,00 euros
o Recette :	399 253,50 euros
o Epargne de fonctionnement (chapitre 23→21) :	+64 599,50 euros

→ **Délibération** : A l'unanimité.

b. <u>Budget d'investissement</u> :	859 705,81 euros
o Dépenses non affectées :	289 964,81 euros
o Recettes non affectées :	422 074,00 euros
o Capacité d'investissement :	+132 109,00 euros

→ **Délibération** : adopté à l'unanimité.

4) Vote des tarifs municipaux

Référence	Tarif précédemment fixé en	Observation	Vote
Salle des fêtes	2015	Tarif location conservé en l'état.	Unanimité
Concession cimetière	2008	Remplacer le terme « Columbarium » par « Caverne ». Ajouter sur la ligne « Caverne » le tarif de location : « 500 euros pour 30ans ». Tarif location conservé. Il est proposé de programmer une analyse afin de réajuster/réactualiser si nécessaire les tarifs établis sur notre commune.	Unanimité
Cantine scolaire Garderie périscolaire	2017-2018	Tarif location conservé en l'état.	Unanimité
Consultation des documents en mairie	2016	Tarif location conservé en l'état. Enlever le terme « disquette » (ex : photocopie sur disquette, ...).	Unanimité

5) Vote indemnités des élus

Le Maire expose que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 40,3%, et 10,7% pour un adjoint. Il précise que les indemnités des conseillers délégués sont comprises dans l'enveloppe totale indemnitaire du maire et des adjoints en exercice

Considérant les différentes délégations de fonction données par le maire aux adjoints et aux conseillers délégués, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} juin 2020** :

- 1) De prendre acte de l'indemnité du maire à 40,3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2) De fixer le pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique des adjoints et des conseillers délégués comme suit :
 - 1^{er} adjoint : 8,7%
 - 2^{ème} adjoint : 8,7%
 - 3^{ème} adjoint : 4,7%
 - 4^{ème} adjoint : 6%
 - conseiller délégué : 3,1%

	Membre du conseil	Montant indemnité (brut en euros)
Maire	M. Denis MOLLIERE	1 567,43
1 ^{er} adjoint	M. Serge DEGONNE	338
2 ^{ème} adjoint	M. Bernard DE MONTFALCON	338
3 ^{ème} adjoint	Mme. Nathalie GIVOIS	180
4 ^{ème} adjoint	Mme. Caroline ARNAUD GODET	235
Conseiller délégué	M. Damien GOURGAUD	120
Conseiller délégué	M. Raphaël GALLIN-MARTEL	120
Total mensuel		2 898,43

→ **Délibération** : adopté à l'unanimité.

6) **Pouvoirs délégués au maire en vertu de l'article L-2122-22 du CGCT**

Le document relatif aux « Pouvoirs délégués au maire en vertu de l'article L-2122-22 du CG », n°06-05-17, établi en séance du 05 mai 2017 a été repris lors du conseil de ce jour.

Les pouvoirs délégués à M. Denis MOLLIERE, maire, en séance du 05 mai 2017 sont conservés. Le conseil municipal propose d'ajouter les articles suivants :

- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 26° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, dans la limite des montants fixés sur les projets inscrits au budget de la commune;

→ **Délibération** : adopté à l'unanimité.

7) **Composition des commissions communales**

Intitulé commission	Membre	Vote
Commission électorale	Titulaire : Mme. Martine PIVIER Délégué : M. Georges GUERREIRO	Unanimité
Commission travaux	Tous les membres du conseil sauf M. Bernard DE MONTFALCON	Unanimité
Commission budget	Maire + Délégué de fonction + Mme. Stéphanie BURIAS, M. Salvatore DI VINCENZO, M. Georges GUERREIRO, Mme. Martine PIVIER	Unanimité

Commission école	Mme. Nathalie GIVOIS, Mme. Stéphanie BURIAS, M. Bernard DE MONTFALCON, Mme. Sophie DE MONTFALCON, M. Salvatore DI VINCENZO	Unanimité
Commission vie associative	Mme. Caroline ARNAUD-GODDET, M. Anthony BEJUIS, Mme. Christelle BOUICH, Mme. Stéphanie BURIAS, Mme. Sophie DE MONTFALCON, M. Raphaël GALLIN-MARTEL, Mme. Nathalie GIVOIS.	Unanimité
Commission cadre de vie/Environnement	MP. Damien GOURGAUD, M. Raphaël GALLIN-MARTEL, M. Anthony BEJUIS, M. Laurent BOUVERET, M. Serge DEGONNE, M. Bernard DE MONTFALCON.	Unanimité

8) Vote des taux d'imposition

Il est proposé de maintenir le taux d'imposition existant sur l'année précédente.

→ **Délibération** : adopté à l'unanimité.

9) Désignation des membres de la commission communale des impôts directs sur la proposition de l'adjoint à l'urbanisme, Bernard DE MONTFALCON

M. Bernard DE MONTFALCON, adjoint à l'urbanisme, a présenté une liste des membres pouvant composer la commission communale des impôts directs.

M. André BEL est présent dans la liste des membres en tant que personne extérieure à la commune.

Aucune modification n'a été apportée par les membres du conseil lors de la présente séance.

Cette liste sera présentée à la Préfecture, qui choisira les membres qu'elle souhaite retenir.

→ **Délibération** : adopté à l'unanimité.

10) Création du comité citoyen

Afin d'avoir un retour d'expérience sur la présence d'un comité citoyen dans une commune, M. Denis MOLLIERE a échangé avec le maire de BILIEU.

L'objet de l'échange était de connaître le montage et le fonctionnement de ce type de comité dans sa commune.

M. Denis MOLLIERE met en avant l'idée de proposer dans un premier temps aux habitants de la commune un atelier de travail en vue de la préparation d'un futur comité citoyen. L'objectif de cet atelier est de réfléchir à la composition de comité citoyen :

- Quel type de montage retenir pour ce comité (ex : petit groupe par thème, ...) ?
- Quels sujets sont à traiter par ce comité ?
- ...

La tenue de ce premier atelier sera précisée dans le prochain « Info Velanne ».

11) Désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au SIVU du gymnase du lycée Pravaz

Concernant le SIVU du gymnase du lycée Pravaz, les membres suivants se sont proposés en tant que :

Délégués titulaires : M. Georges GUERREIRO et Mme. Martine PIVIER

Délégués suppléants : M. Raphaël GALLIN-MARTEL et Mme. Sophie DE MONTFALCON.

→ **Délibération** : adopté à l'unanimité.

Concernant le SIVU du gymnase du collège LE GUILLON, les membres suivants se sont proposés en tant que :

Délégués titulaires : M. Georges GUERREIRO et Mme. Martine PIVIER

Délégués suppléants : Mme. Christelle BOUICH.

→ **Délibération** : adopté à l'unanimité.

12) Désignation du délégué titulaire à l'assemblée générale de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)

M. Bernard DE MONTFALCON se présente en tant que délégué titulaire à l'assemblée générale de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG).

→ **Délibération** : adopté à l'unanimité.

13) Demandes de fonds de concours auprès du département de l'Isère pour plusieurs opérations d'investissement : chauffage de la mairie, réfection de la route de la Platière

M. Denis MOLLIERE propose qu'une demande de fonds de concours soit établie auprès du département de l'Isère pour deux opérations d'investissement: chauffage de la mairie et réfection de la route de la Platière.

→ **Délibération** : adopté à l'unanimité.

14) Demande de fonds de concours auprès du Pays Voironnais pour plusieurs opérations d'investissement : matériel informatique, chauffage de la mairie, réfection de la route de la Platière, achat d'une armoire ignifugée pour la mairie, pose d'une conduite d'eau potable et d'une bordure pour l'eau pluviale de la salle des fêtes

M. Denis MOLLIERE propose qu'une demande de fonds de concours soit établie auprès du Pays Voironnais pour les opérations d'investissement notamment : chauffage de la mairie et pose d'une conduite d'eau potable et d'une bordure pour l'eau pluviale de la salle des fêtes.

→ **Délibération** : adopté à l'unanimité.

15) Tirage au sort des jurés d'assise

M. Denis MOLLIERE désigne Mme. Christelle BOUICH pour choisir un numéro dans la liste des habitants de Velanne inscrits sur la liste des électeurs de la commune.

Le numéro retenu est le 68, soit Mme. Sylvie CHAMBRE.

Mme. Sylvie CHAMBRE peut donc potentiellement être contactée pour être juré lors d'un jury d'assises.

16) Le point sur les travaux de mise aux normes du terrain de football et de la construction des nouveaux vestiaires

L'engazonnement du terrain de foot est terminé.

Le terrain sera réceptionné l'année prochaine.

Un arrêté de la mairie sera établi pour interdire l'accès du terrain jusqu'en juillet 2021, voire septembre 2021.

L'appel d'offre pour la construction des nouveaux vestiaires sera réalisé courant juillet 2020. L'ouverture des plis, et la sélection des entreprises retenues pour les travaux est programmée pour fin août/début septembre.

17) Urbanisme : dossiers en cours

M. Bernard DE MONTFALCON précise que les demandes de permis de construire ou d'autorisation de travaux sont affichées en façade de la mairie.

M. Bernard DE MONTFALCON précise :

- - qu'une demande de déclaration préalable de travaux a été refusée pour un projet de travaux au Mont de Velanne,
- - une demande de permis de construire pour la construction d'une maison individuelle à La Ramelière a été accordée
- - une déclaration préalable de travaux a été demandée pour la mise en place d'un pare vue par un des propriétaires d'une maison individuelle au droit des logements sociaux de la commune.

18) Divers

Mme. Nathalie GIVOIS précise la situation de l'école communale :

- Pour l'année 2020-2021 : il est prévu le départ de 16 élèves, l'arrivée potentielle de 17 nouveaux élèves, soit un nombre total de 39 ou 40 élèves à l'école.
- Une réflexion est à prévoir pour préciser les moyens de transports existants permettant d'assurer l'accès des élèves aux établissements SEGPA depuis leur domicile à Velanne (ex : SEGPA COUBLEVIE)
- Mme. Patricia GALLIN, professeur actuelle à l'école de Velanne, est mutée l'année prochaine à l'école de Saint Bueil pour des raisons personnelles.

Prochain conseils municipaux :
le 10/07/2020 : date et horaire à confirmer.
le 18/09/2020 à 19h00.